

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 OCTOBRE 2010 à 20 heures 30

PROCES VERBAL

Date de convocation : 13 octobre 2010

Date d'affichage : 20 octobre 2010

L'an deux mille dix, le lundi dix-huit octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROGER Pierre, Premier adjoint au Maire de MONTOIRE.

Etaient présents : M. ROGER,

Mme BOURDERIOUX, Mme LEGEAY, M. GUIBON, Mme GOUPY, M. HUPPENOIRE, Adjoint, M. ROULLIER, Maire délégué de St-Quentin-les-Trôo, M. MICHEL., Conseiller municipal délégué, Mmes HALLIER, LEBARROIS, MM. MOYER, ROUSSEAU, SIMIER, Mme VERRIER, MM. FROMION, SAUVAL, Mme LEFERT.

Etaient absents: MM. CUREAU, SASSIER, Mmes BALOURDET, GERARD-GERBRON, LAMOTTE, M. VASSEUR, Mme FELARD (excusés) M. BARROIS, Mlle PITAT, Mme BONHOMME,

Pouvoirs : Mme BALOURDET à Mme HALLIER, Mme GERARD-GERBRON à M. ROGER, Mme LAMOTTE à Mme BOURDERIOUX,

Secrétaire de séance : M. GUIBON.

M. HUPPENOIRE et Mme LEFERT ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. FROMION se lève et donne lecture, au nom de son groupe, d'un communiqué dans lequel il note l'absence du maire. Il trouve inadmissible qu'il se mette en retrait pour préparer sa défense, celle-ci étant du domaine du personnel et étant due à des actes ... calamiteux. Il dénonce l'attitude du premier adjoint qui prétend que la Sous-préfète a conseillé au maire de prendre cette position et, plus généralement, il reproche au premier adjoint et à la municipalité de se cacher derrière la Sous-préfète. En conséquence, il décide de prendre de la hauteur et de se retirer de la réunion accompagné de M. Sauval.

Pierre Roger revient sur la réalité de la situation et affirme qu'il n'a nullement l'intention de se cacher derrière des choix de la sous-préfecture, qu'il n'a jamais prétendu que Madame la Sous-préfète aurait conseillé Monsieur le Maire, mais à l'inverse que Monsieur le Maire avait informé la Sous-préfète de sa décision.

Le quorum n'étant plus respecté, le président de séance propose d'attendre quelques minutes pour que M. HUPPENOIRE, prévu d'arriver en retard rejoigne le groupe. Ce qu'il fait à 20 h 45.

Guy Moyer relève une forme d'abus de l'ancien préfet due à sa position et regrette que Montoire pâtisse de cette situation.

Dany Huppenoire rejoint l'assemblée à 20 h 45

1°) - **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

Le président de séance propose l'adoption du procès verbal de celle du 20 septembre 2010.

Ce procès verbal n'appelant pas de commentaires, il est adopté.

2°) - **DECISIONS DU MAIRE**

En vertu des délégations dont il dispose, P Roger annonce que le maire a été amené à prendre les décisions suivantes :

2.1 - délivrance à Mme Martine FELIX épouse MOLERA d'une case de columbarium pour 15 ans dans le cimetière St-Laurent au profit d'elle-même et sa famille (226,20 €).

2.2 délivrance à M. Guy POUSSARD d'une case de columbarium pour 15 ans dans le cimetière St-Laurent au profit de Mme PONTALIER née POUSSARD et sa famille (226,20 €)..

2.3 - délivrance à Mme Ginette HUPENOIRE née YOLLIN d'une concession de terrain pour 30 ans dans le cimetière St-Laurent au profit d'elle-même et sa famille (166 €).

2.4 - la Commune de Montoire-sur-le-Loir contracte un avenant n° 1 au bail à usage d'habitation pour le logement sis 13 rue Pasteur 41800 Montoire-sur-le-Loir avec Madame Christiane BOULAY épouse HUBERT née le 30 août 1938 à Choue par lequel Il est ajouté page 6/7 du bail, à la fin de son article « CHARGES » le paragraphe suivant : « *La Ville de Montoire-sur-le-Loir ayant mis à disposition de la locataire à la prise de possession initiale des lieux, deux cuves de fioul pleines (2 000 l), la locataire s'engage à restituer à la ville de Montoire, à sa sortie des lieux, les deux cuves remplies.* »

2.5 – la commune de Montoire-sur-le-Loir passera avec la Société COLAS Centre-Ouest ZA des Galletrous – Rue René Descartes 41260 LA CHAUSSEE SAINT-VICTOR un marché à procédure adaptée portant sur la réalisation de travaux de voirie – réfection d'un tapis d'enrobé (1350 m²) et de bordures rue de Champigny.

Le montant total prévisionnel du marché, sur la base des métrés réalisés, s'élève à la somme de 46 732,00 € HT (55 891,47 € TTC) se décomposant en : Tranche ferme : 42 000 € et tranche conditionnelle : 4 732 €

(Daniel Guibon signale à ce propos que les travaux devraient commencer avant le mois prochain).

2.6 - la Commune de Montoire-sur-le-Loir vend en l'état pour la somme de 250 € à M. Cyril GERVAIS, domicilié La Trémaudière à 41800 Saint-Arnoult, un véhicule poids lourd de marque Iveco type Unic immatriculé 6112 PJ 41 dont les principales caractéristiques sont les suivantes : Véhicule Benne - puissance 15 CV - 28 ans -151 201 Km

Il est pris acte des décisions prises.

3°) - PERSONNEL - MISE À DISPOSITION PARTIELLE DE Mme RIVARD AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE DU SECTEUR DE MONTOIRE 2011-2013

Le premier adjoint indique qu'un des agents de la ville de Montoire reste partiellement mis à disposition du SIVS, Mme Rivard.

Afin d'assurer la continuité du service, il est proposé de renouveler cette mise à disposition à hauteur de 6/35^{ième} pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

La Commission Administrative Paritaire du centre de gestion a émis un avis favorable lors de sa séance du 24 septembre 2010.

Il propose que notre conseil délibère favorablement pour cette mise en place.

Le comité syndical du SIVS devra prendre une délibération concordante lors de sa prochaine séance.

Le maire ou un adjoint seront autorisés à signer la convention à mettre en place.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4°) - URBANISME - DEPOT D'UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE POUR L'EXTENSION DU CIMETIERE ST LAURENT

Pierre Roger fait savoir que les démarches pour l'acquisition des terrains nécessaires à l'extension du cimetière St Laurent sont terminées.

Il précise que nous allons entrer prochainement dans une phase de réalisation de cette extension.

Il propose dans cette optique d'autoriser le maire à déposer auprès des services de la DDT le dossier requis pour cet aménagement qui intègre en particulier la réalisation d'une clôture, tout en précisant que l'Architecte des Bâtiments de France a donné un avis favorable sur ce projet.

Daniel Guibon précise qu'il s'agira d'un grillage simple de 2 m de hauteur, doublée d'une haie champêtre intérieure qui prolongera le chemin à créer, pour desserte de la maison Samson.

La délibération est adoptée à l'unanimité

5°) - VOIRIE - TRAVAUX DE REFECTION DE LA RUE SAINT-LAURENT – MAITRISE D'OEUVRE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SIAEPA DE MONTOIRE

le président de séance annonce que, pour une meilleure coordination des travaux incombant à chacune des collectivités territoriales dans le cadre de cette opération qui portera sur le réaménagement de la voirie de la rue St-Laurent, et des réseaux, il a été considéré qu'il était préférable que le marché soit confié à un seul et même bureau d'études.

A cet effet, il vous est proposé de constituer entre les deux collectivités un groupement de commande dont le coordonnateur serait la ville de Montoire. (Cf le projet de convention joint)

Le maire ou son représentant seraient habilités à signer la convention à intervenir.

Il convient également de désigner en qualité de membres représentant la ville de Montoire dans la commission collégiale constituée dans le cadre de cette convention, outre le maire ou son représentant, 2 représentants titulaires et 2 suppléants parmi les membres à voix délibératives de la commission d'appel d'offres.

Je vous propose que les représentants soient :

- le maire (ou son représentant)
- comme membres titulaires : Daniel GUIBON, Joël SASSIER
- comme membres suppléants : Sylvie VERRIER, Jean-Michel FROMION

Romuald Simier demande s'il y aura une piste cyclable.

Daniel Guibon précise que c'est trop étroit, que l'on ne pourra pas

Pierre Roger observe qu'on pourra étudier d'autres circuits pour les cyclistes

Benoît Rousseau fait remarquer que c'est aussi par là que passent les camions

Pierre Roger complète : « circuit cyclistes peut-être en passant par Marescot ».

La délibération est adoptée à l'unanimité

6°) - FOURRIERE ANIMALE - MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE CONVENTION

Pierre Roger indique que depuis trois ans une convention avec la SPA prévoyait que cette association exerçait des prestations en termes d'accueil d'animaux récupérés par nos services en son refuge de Morée

La SPA vient de nous faire parvenir une proposition de convention pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013. La cotisation annuelle pour 2011 s'élèverait à 4 285 €.

Nous nous étions posé la question en 2008 puisqu'un nouveau refuge situé à Naveil venait de modifier son mode de fonctionnement et de proposer ses services aux communes.

Ce refuge a depuis fait ses preuves. De nombreuses communes (+ de 45), dont Vendôme, ont passé convention avec l'association qui propose des services comparables pour un coût moindre.

Je vous propose de ne pas renouveler la convention avec le SPA mais de passer une convention dont les termes sont quasiment identiques à celle de la SPA avec le Refuge du Val de Loir. La cotisation 2011 s'élèverait à 1 795,50 € (4275 habitants X 0,42 centimes).

Henri Roullier dit qu'il connaît la structure et qu'elle donne satisfaction, moins stressante que le refuge de Morée parce que plus petit.

La délibération est adoptée à l'unanimité

7°) - PATRIMOINE – SECTEUR DES MARRONNIERS – VENTE DE LA PARCELLE AH 265

Le dernier lot du lotissement, lot n°1, de forme triangulaire et de surface réduite (374m²) ne semble pas, contrairement aux autres, avoir suscité beaucoup de convoitises, puisqu'à ce jour une seule candidature s'est portée sur lui.

Il vous est donc proposé de vendre à Mme Sylvie TREMBLAY, cette parcelle, cadastrée AH 265, au prix convenu de 10 000 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité

8°) - PATRIMOINE – CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX COLLECTIFS SECTEUR GARE – PRINCIPE DU TRANSFERT DE PROPRIETE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE RONSARD

Le principe est désormais acquis et la démarche enclenchée, pour que la CCPR réalise un programme de construction de 14 ou 15 logements sociaux par l'intermédiaire de la société Terres de Loire habitat.

L'opérateur sollicite dès à présent de la Communauté un bail emphytéotique de 65 ans sur le terrain d'assiette des logements.

Il est convenu que la CCPR charge un géomètre de la division de la parcelle à prendre sur les parcelles AD 60 - 323 selon le projet joint.

Il est proposé que la ville de Montoire accepte de céder ledit terrain d'assise à l'Euro symbolique à la CCPR pour qu'elle puisse exercer sa compétence statutaire du logement social.

Un acte notarié sera établi pour formaliser le transfert de propriété.

Guy Moyer rappelle que la compétence est communautaire parce que concernant un projet supérieur à sept logements.

La CCPR prendra la partie dont elle a besoin.

On ajoute qu'y sera adjoint le projet de foyers de jeunes avec environ huit logements.

Pierre Roger rappelle que le projet a été initié par la commune avec l'engagement de céder le terrain ce qui donnerait l'occasion d'habiller cette entrée de ville

Le projet progresse même s'il y a lieu de lui apporter des modifications comme vu dernièrement au cours d'une réunion avec les anciens services de la DDE afin de prendre en considération des préoccupations esthétiques.

Dany Huppenoire demande sous quel délai.

Pierre Roger annonce que c'est à l'horizon 2012.

Benoît Rousseau renchérit que c'est un projet important avec un intérêt de mixité entre le foyer de jeunes et des familles (jeunes) face aux écoles, près des commerces, ... C'est un enjeu pour la commune. Y compris dans l'idée de développement de filières pour la pérennité du lycée agricole, il faut qu'il y ait des commerces, des services, des loisirs. À défaut et à terme les lycées situés dans des communes qui n'ont pas cette offre sont amenés à disparaître. Le besoin est le même pour les apprentis compte tenu du tissu artisanal local.

Guy Moyer constate la difficulté à répertorier les lieux et les possibles hébergements. Il suggère que les particuliers disposant de telles possibilités d'hébergement le fassent savoir en mairie.

Il tient à reprendre le terme de « logements sociaux » qu'il trouve connoté avec une notion de « cas sociaux ». Il lui préférerait celui de « logements adaptés ».

Pierre Roger demande de passer au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

9°) - PATRIMOINE – CONVENTION AVEC LE COMITE DES ARTS DU CIRQUE

Le premier adjoint fait un rapide rappel de la situation depuis le dernier conseil et les éléments transmis avec la convocation à la séance

il confirme que compte tenu de la situation nous avons souhaité travailler avec la sous-préfecture et Mme la Sous-préfète a voulu en savoir plus.

Plusieurs préoccupations ont été prises en considération :

1°) le souci des enfants qui devaient continuer les activités

c'est pourquoi a été demandée une convocation de la commission de sécurité.

Il est précisé à cette occasion que précédemment ses activités ne se déroulaient pas sans contrôle mais qu'un bureau de contrôle y passait régulièrement.

Quelques points ont été corrigés par M. Delporte et un avis favorable a pu être émis par la commission de sécurité : cela permettait à l'activité exercée dans le cadre de l'école de cirque de se poursuivre.

2°) l'implantation du cirque sur le site.

Une réunion s'est tenue en mairie jeudi dernier à laquelle ont participé Mme la Sous-préfète accompagnée d'agents des services de la DDT, de M. Fromion, de Mme Lefert d'adjoints et de fonctionnaires de la mairie de Montoire.

Aux questions claires posées : l'implantation est-elle légale ? Sinon peut-elle être régularisée ici ou ailleurs ?

Les réponses du service de l'État ont été précises : un permis de construire est nécessaire, Il ne peut être délivré à cet emplacement. Aucun terrain ne peut recevoir cette activité sur une longue durée. Il n'y a, actuellement, pas de solution dans le cadre du Plan local d'Urbanisme tel qu'il est rédigé.

Guy Moyer rappelle qu'on en a sur une durée courte mais pas sur une période longue.

Les suggestions de Pierre Roger :

- provisoirement, l'acceptation qu'il reste sur place dans des conditions de sécurité satisfaisante
- la convocation jeudi prochain d'une réunion avec le propriétaire l'association trois riverains au cours de laquelle on recherchera un consensus pour que l'activité perdure jusqu'à la fin de la saison.
- le plan local d'urbanisme peut éventuellement être modifié (même si cela a un coût)
- une autre commune peut elle être en mesure de l'accueillir ?

Dans tous les cas, le cirque ne pourra pas être là l'an prochain.

Daniel Guibon confirme qu'il devra déménager au plus tard fin juin

Pierre Roger regrette que cette situation ait donné l'occasion de voir se dresser l'un contre l'autre, deux groupes de la population montoirienne.

Dany Huppenoire évoque le courrier anonyme qui l'a mis en cause en confirmant qu'il a toujours été favorable à l'école de cirque mais sous réserve que les conditions administratives soient garanties. Il observe que l'association prend elle aussi des risques sur un fonctionnement croisé.

Quoi qu'il en soit, il ne peut y avoir de convention. On admet que l'on est en faute et on demande un contrat moral aux différentes parties intéressées.

Il est d'accord sur une pérennisation de l'activité si :

- l'implantation est légale
- il y a une transparence sur les activités de l'association et celles de l'entreprise commerciale
- M. Delporte s'engage à rester un certain temps

Pierre Roger rappelle l'unanimité de position des adjoints présents lors de cette réunion.

Dany Huppenoire souligne que la Sous-préfète attend d'autres réunions avec certains services de l'État pour éclaircir certains aspects de cette affaire.

Pierre Roger, revenant sur les propos de M. Fromion, fait remarquer qu'il juge Mme la Sous-préfète suffisamment compétente pour savoir ce qu'elle doit faire, et particulièrement en matière de conseil qu'elle est prête à nous apporter.

Henri Roullier observe que plus on demandera de renseignements en sous-préfecture plus sa présence à Vendôme se justifiera.

10°) - VOIRIE - PRODUIT DES AMENDES DE POLICE ACCEPTATION DE LA SUBVENTION 2010

le premier adjoint fait savoir que Monsieur le préfet nous demande de bien vouloir délibérer sur l'attribution d'une subvention de 5 107,08 € pour l'aménagement de sécurité de Trôo/Saint-Quentin-les-Trôo par le conseil général au titre de l'affectation du produit des amendes de police.

La délibération est adoptée à l'unanimité

11°) - TOURISME - VALIDATION DES TRACÉS DU GR 35 ET GRP PERCHE VENDOMOIS VALLEE DU LOIR SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

le président de séance informe que le Comité Départemental de Loir-et-Cher de la Fédération française de randonnée a travaillé sur la ré-homologation des itinéraires de grande randonnée du Perche Vendômois et de Vallée du Loir. Cela a fait l'objet d'une expertise courant 2010 y compris sur les GRP (chemins de Grande Randonnée de Pays).

Celui-ci souhaite que le conseil municipal de Montoire accepte les tracés retenus selon les plans communiqués.

Il souhaite qu'il s'engage :

- à inscrire les chemins concernés au plan du parc départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée si ce n'est pas fait.
- à maintenir les itinéraires tels qu'ils figurent au plan joint ou à garantir leur continuité par un itinéraire de substitution préalablement soumis à l'accord du conseil général, conformément à l'article L 361-1 du code de l'environnement.
- à entretenir le foncier pour un usage pédestre et d'autoriser la réalisation du balisage par les baliseurs du Comité Départemental

l'Office du Tourisme de Montoire, consulté, a émis un avis favorable.

Je propose que nous adoptions cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

12°) - RAPPORTS 2009 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Pierre Roger indique que les présidents des deux syndicats d'eau et d'assainissement territorialement compétents pour la commune associée de St-Quentin-les-Trôo et la commune chef-lieu de Montoire, c'est-à-dire, respectivement, le Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Trôo-St-Quentin-St-Jacques-Sougé et le SIAEPA de Montoire-Les-Roches-Lavardin-St-Arnoult nous ont transmis leur rapport.

Le Syndicat de Trôo-St-Quentin-St-Jacques-Sougé ayant souhaité se doter de la compétence Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour ce qui concerne son territoire, son président nous a également transmis une délibération prenant acte que « le comité syndical n'a pas effectué en 2009 de contrôle de diagnostic des installations existantes dans le cadre du SPANC. »

Il a lui-même établi un rapport pour ce qui concerne le SPANC, de compétence partiellement communale (commune chef-lieu).

Il indique que les délégués pourront à cette occasion commenter l'activité des structures intercommunales.

Henri Roullier, président du Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de Trôo-St-Quentin-St-Jacques-Sougé précise par rapport au SPANC que celui-ci est repoussé à au moins 2015 et risque d'être supprimé à terme, d'où la nécessité de ne pas se précipiter contrairement à ce qu'ont fait certaines collectivités.

Il précise également que par rapport aux diverses redevances payées à l'Agence de Bassin Loire-Bretagne, la commune (associée) de St-Quentin-les Trôo faisant partie intégrante de Montoire sur le Loir, sa population paye comme une commune « urbaine »

Daniel Guibon, en tant que membre du SIAEPA de Montoire apporte l'information récente selon laquelle un nouveau forage va être creusé prochainement sur le territoire de notre commune, à Villeneuve près du forage existant.

Marie Lefert rejoint l'assemblée à 21 h 42.

Il est demandé au conseil de bien vouloir prendre acte de ces différents rapports.

Il est pris acte de ces différents rapports

13°) - INTERCOMMUNALITE - SIDELC - RAPPORT D'ACTIVITE 2009

Le président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher nous a transmis son rapport 2009. Il sera demandé au conseil de bien vouloir en prendre acte.

Daniel Guibon commente à cette occasion l'activité de la structure intercommunale en indiquant que Montoire n'en profite guère, les aides - particulièrement pour l'enfouissement des réseaux - étant réservées aux communes de moins de 2000 habitants.

Il en est pris acte

14°) - CULTURE - DEMANDE D'INSCRIPTION DANS LE CADRE D'UN CONTRAT REGIONAL DE SAISON CULTURELLE AVEC LA REGION CENTRE POUR 2011

Comme nous l'avons fait l'an passé, ce qui nous a permis d'être éligible au contrat de saison culturelle avec la région Centre et d'encaisser des subventions substantielles pour les spectacles retenus dans le cadre en 2010, il vous est proposé d'autoriser le dépôt d'un dossier de même nature pour l'année 2011.

André Michel précise que le dossier doit être déposé pour la fin octobre et qu'il intègre le festival de folklore, le Silo, le concert d'A l'Unisson, plus un festival de jazz sur trois jours.

Pierre Roger constate la montée en puissance

La délibération est adoptée à l'unanimité

15°) - FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU COMITE DU FESTIVAL

Le premier adjoint précise que l'association du Comité du Festival a produit les justificatifs sollicités auprès de toutes les associations. En conséquence, les crédits réservés au budget pour lui allouer une subvention en 2010 peuvent lui être affectés.

Il propose donc d'allouer une subvention de 6 520 € à l'association comité du festival.

La délibération est adoptée à l'unanimité

16°) - FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°3

Il sera demandé de bien vouloir approuver un ensemble d'ajustements comptables, soit sollicités par la Trésorerie, soit justifiés par des nécessités qui sont apparues depuis le vote du budget.

Pierre Roger en tant qu'adjoint aux finances en détaille le contenu

La délibération est adoptée à l'unanimité

17°) - AFFAIRES DIVERSES

Le président de séance transmet les remerciements du Souvenir français pour la subvention versée.

- Marie Lefert revient sur le projet de la rue St-Laurent en faisant observer que c'est une route départementale Daniel Guibon lui répond que nous ne l'avons pas oublié et que les services du Conseil Général ont été associés à la tenue d'une réunion de travail.

C'est d'ailleurs suite à une information selon laquelle le département voulait en refaire le tapis de roulement que nous avons déclenché la réflexion.

Dany Huppenoire fait savoir qu'une nouvelle salle est ouverte à la Maison des Associations : celle du premier étage revêtu en parquet qui est utilisée une fois par semaine

Sylvie Bourderieux annonce que celles à destination des Restos du Cœur et du Secours Catholique leur seront mises à disposition la semaine prochaine.

À l'observation de Solange Hallier qui trouve que cela a été un peu long, Daniel Guibon répond avec humour que deux ans après la création de l'association locale, c'est rapide

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée les an, mois et jours susdits à 22 h 04.

Fait à Montoire-sur-le-Loir, le 20 octobre 2010.

Le Premier adjoint au Maire,

Pierre ROGER

DECISION MODIFICATIVE N°3

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement	CHAP	Libellés	Dépenses en +	Dépenses en -	Recettes en +	Recettes en -
61522 - entretien de bâtiment	011	réaffectation crédits	6 000,00			
7788 - produits exceptionnels	77	encaisst sinistres			6 000,00	
60628 - fourn diverses	011	écritures travaux en régie maison des assoc hors Main d'œuvre	12 130,00			
60631 - fourn entretien	011		6 470,00			
60632 - fourn petits équipements	011		710,00			
6135 - location de matériel	011		140,00			
722 - Travaux en régie	042				19 450,00	
60628 - fourn diverses	011	écritures travaux en régie Hébergement pasteur	4 000,00			
60631 - fourn entretien	011		3 601,00			
722 - Travaux en régie	042					7 601,00
774 - subvention pass foncier	77	Réaffectation crédits supplémentaires			2 000,00	
7788 - produits exceptionnels	77				300,00	
74832 - attributions fonds départemental TP	74				4 600,00	
7485 - dotation titres sécurisés	74				5 030,00	
7488 - autres attributions et participations	74				8 229,00	
6068 - fourn diverses	011		3 000,00			
61521 - entretien terrains	011		8 000,00			
6188 - autres services extérieurs	011		6 859,00			
6135 - location de matériel	011		2 300,00			
TOTAL				53 210,00	0,00	53 210,00
			53 210,00		53 210,00	

Investissement	CHAP	Libellés	Dépenses en +	Dépenses en -	Recettes en +	Recettes en -
2188 - autres immo corporelles	21	régul article équipt bat (aspirateurs)	795,00			
2158 - autres installations matériels et outillages	21		795,00			
165 - dépôts et cautionnements	16	remb caution M. COSSON	180,00			
020 - dépenses imprévues	020		180,00			
205 - logiciel licences	205	renouvellement annuel licences segilog map X	180,00			
020 - dépenses imprévues	020		180,00			
2116 - porg 117 - cimetièrre	21	Transfert crédits pour barrière, clés mairie et compresseur		9 050,00		
2135 - installations, aménagement des constructions	21		2 000,00			
21311 - mairie	21		4 000,00			
2158 - autres matériel et outillage	21		3 050,00			
1321 - subvention établissement nationaux	13	Subv passeports biométriques			732,00	
020 - dépenses imprévues	020		732,00			
2313 prog 114 - travaux maison des assoc en régie	040	modif chapitre travaux en régie	19 450,00			
2313 pro 114 - Travaux maison des assoc	23		19 450,00			
2138 - travaux hébergement pasteur	040	modif chapitre travaux en régie	7 601,00			
020 - dépenses imprévues	020		2 900,00			
2138 - travaux hébergement pasteur	21		4 701,00			
TOTAL			37 988,00	37 256,00	732,00	0,00
			732,00		732,00	